



**A l'attention de Madame Carole DELGA,
Présidente du Conseil Régional Occitanie**

**Objet : demande d'ajout d'un point pour avis à l'ordre du jour du CST du 4 avril
2024**

Copie : [REDACTED]

Madame la Présidente de Région,

Une réunion de présentation aux organisations syndicales régionales des projets de conventions Région-Lycées a eu lieu le 29 février 2024. Il a été annoncé lors de cette réunion que celles-ci seront soumises au vote des élu.e.s régionaux le 5 avril prochain.

Bien que les problématiques liées à la double autorité soient régulièrement au cœur des débats en instance, les organisations syndicales représentant les ARL n'ont à aucun moment été associées à ce travail de rédaction des conventions Région-Lycées.

Le même travail a pourtant été mené pendant deux ans avec les organisations syndicales de l'Education Nationale.

Nos organisations syndicales ont été force de proposition lors de la F3SCT du 30 novembre dernier en demandant d'intégrer, les éléments de prévention identifiés par la CNRACL, au projet de conventions obligatoires EPLE-Région.

Outre le fait que la méthode adoptée par la Région est incompatible avec un dialogue social de qualité, nos organisations syndicales ont repéré dans le projet définitif qui nous a été transmis plusieurs éléments qui nécessitent un avis en CST voire en F3SCT car ils modifient en profondeur les missions et l'organisation du travail des ARL, et parce qu'ils

Les membres titulaires du CST (CFDT CGT FAFPT SUD UNSA)

Conseil Régional Occitanie Pyrénées-Méditerranée

22 boulevard du Maréchal Juin 31406 TOULOUSE Cedex 9

201 avenue de la Pompiègne 34064 MONTPELLIER cedex 02

Syndicat-cfdt@laregion.fr / syndicat-cgt@laregion.fr / syndicat-fafpt@laregion.fr

syndicat-sudct@laregion.fr / syndicat-unsat@laregion.fr

instaurent des notions qui n'ont jamais fait l'objet d'une consultation, pourtant obligatoire, des représentants des personnels.

Ainsi, le projet modifie de manière substantielle les missions des responsables ARL des établissements en les transférant aux secrétaires généraux. Le projet de convention modifie les missions et le niveau de responsabilité des responsables ARL.

Le document modifie donc le référentiel emploi adopté en 2023, ce qui nécessite un avis du CST.

Par ailleurs, il est fait référence à plusieurs reprises à un guide de la maintenance qui n'a jamais fait l'objet d'une consultation des instances alors même qu'il organise le travail de maintenance. Nous demandons son retrait de la convention et son passage pour avis en CST et en F3SCT pour ce qui relève des éléments de prévention des risques.

Enfin, plusieurs références à la notion de service minimum sont à retirer car il n'existe aucune négociation sur le sujet avec les syndicats régionaux, et que les ARL n'y sont pas soumis.

Cette mention est une attaque indirecte au droit de grève des ARL et ne peut être maintenue en l'état, sauf à considérer que la collectivité souhaite instaurer un service minimum, ce qui ne peut se faire sans consultation préalable du CST.

Nos organisations syndicales ont travaillé ensemble à une version de ces projets de convention que vous trouverez en pièce-jointe.

Nous demandons la prise en compte de nos propositions et de pouvoir donner un avis en CST du 4 avril 2024.

Compte tenu de ce contexte, nous demandons, conformément à l'article 5-2 du règlement intérieur du CST et de sa F3SCT, de compléter l'ordre du jour du CST du 4 avril par le point suivant : Point pour avis sur la convention type organisant les relations partenariales entre Région Occitanie et les lycées/EREA et la convention entre le lycée Paul Bousquet, la Région Occitanie et la Direction interrégionale de la mer méditerranée.

Dans l'attente de lire votre confirmation, veuillez recevoir, Madame la Présidente de Région, nos sincères salutations.

Fait à Montpellier/Toulouse, le 25 mars 2024

Les membres titulaires du CST (CFDT CGT FAFPT SUD UNSA)

Conseil Régional Occitanie Pyrénées-Méditerranée

22 boulevard du Maréchal Juin 31406 TOULOUSE Cedex 9

201 avenue de la Pompiègne 34064 MONTPELLIER cedex 02

Syndicat-cfdt@laregion.fr / syndicat-cgt@laregion.fr / syndicat-fafpt@laregion.fr

syndicat-sudct@laregion.fr / syndicat-unsat@laregion.fr